



LE MONDE FORESTIER

L'avenir des critères de gestion durable des forêts

L'une des plus importantes réunions internationales du début 2003 a été la Conférence internationale sur la Contribution des critères et indicateurs pour la gestion forestière durable: perspectives futures (CICI-2003), tenue à Guatemala City (Guatemala) du 3 au 7 février 2003. La Conférence était accueillie par les Services nationaux des forêts du Guatemala (Instituto Nacional de Bosques, INAB), en coopération avec la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et les Gouvernements de la Finlande et des Etats-Unis d'Amérique. La Conférence rassemblait plus de 100 participants, représentant 73 pays, organisations internationales, processus des critères et indicateurs, groupes du secteur privé et organisations non gouvernementales (ONG).

Les discussions de la CICI-2003 ont été organisées autour de quatre grands thèmes:

- renforcer l'élaboration et l'application des critères et indicateurs;
- favoriser l'engagement politique de faire des critères et indicateurs des outils au service de la gestion forestière durable;
- renforcer la capacité institutionnelle et les partenariats entre les parties prenantes afin de mettre en œuvre les critères et les indicateurs, et de faciliter l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes;
- contribuer aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et aux initiatives internationales sur les critères et indicateurs.

La CICI-2003 a reconnu le rôle des critères et indicateurs dans l'avènement d'une compréhension commune de la gestion forestière durable, dans la coordination de la collecte et de la diffusion des données, le suivi et l'évaluation de l'état des forêts, et dans l'inflexion des politiques et pratiques nationales, ainsi que dans la coopération internationale en matière forestière. Elle a également reconnu que la durabilité est un concept dynamique et que les critères et indicateurs sont appelés à évoluer pour refléter l'expérience acquise, les informations scientifiques nouvelles et l'évolution des valeurs de la société.

Les participants ont débattu des avantages potentiels qu'offrirait un groupe commun de critères qui reposerait sur les groupes de critères déjà élaborés par des processus régionaux et internationaux. La réunion a identifié sept domaines thématiques communs, à savoir: l'étendue des ressources forestières; la diversité biologique; la santé et la vitalité forestières; les fonctions productives des ressources forestières; les fonctions protectrices des ressources forestières; les fonctions socioéconomiques; et le cadre juridique, politique et institutionnel.

En traçant les «perspectives futures», la réunion a formulé des conclusions et des recommandations visant, entre autres, la promotion des actions nationales et internationales suivantes:

- intégrer les critères et indicateurs dans les programmes forestiers nationaux;

- renforcer l'engagement politique envers l'élaboration et la mise en œuvre des critères et indicateurs;
- encourager la participation de tous les acteurs;
- mettre constamment à jour les programmes d'enseignement forestier;
- renforcer les capacités pour la mise en œuvre des critères et indicateurs, en particulier dans les pays en développement;
- adapter les indicateurs aux contextes nationaux et infranationaux;
- mener des recherches sur les critères et indicateurs difficiles à mesurer, tels que la diversité biologique, les produits forestiers non ligneux, les valeurs non marchandes, la conservation du sol et des eaux, le piégeage du carbone, et les aspects sociaux et culturels.
- intégrer les principaux critères et indicateurs dans les évaluations et les inventaires forestiers nationaux et renforcer la coopération entre les organisations nationales et internationales engagées dans la collecte de données forestières;
- envisager de recourir aux critères et indicateurs pour rendre compte au FNUF et à d'autres initiatives des progrès réalisés sur la voie de la gestion forestière durable;
- améliorer la coordination nationale et internationale pour faire en sorte que la gestion forestière durable contribue aux développements de ces secteurs et d'autres secteurs, ainsi qu'au développement durable en général, et qu'elle en soit également bénéficiaire.

Quatrième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe

Les Ministres en charge des forêts et des représentants de haut niveau de 40 pays européens et de la Communauté européenne ont participé à la quatrième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE-4), à Vienne, Autriche, du 28 au 30 avril 2003. Des représentants de quatre pays ayant le statut d'observateur et de 22 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales étaient également présents.

La Conférence, également appelée «Sommet de Vienne sur les forêts vivantes» a fourni une occasion de discuter de l'avenir de la protection et de la gestion durable des forêts en Europe et de prendre des décisions à ce sujet.

Les participants à la Conférence ont adopté la Déclaration du Sommet de Vienne sur les forêts vivantes «Les forêts européennes – avantages communs, responsabilités partagées», ainsi que cinq résolutions pour la région, sur les thèmes suivants:

- renforcer les synergies favorables à la gestion forestière durable grâce à une coopération intersectorielle et aux programmes forestiers nationaux;
- augmenter la viabilité économique de la gestion forestière durable;



- préserver et augmenter les dimensions sociale et culturelle de la gestion forestière durable;
- conserver et améliorer la diversité biologique des forêts;
- changement climatique et gestion forestière durable.

Résolution sur l'augmentation de la viabilité économique de la gestion forestière durable

Dans la Résolution 2 de Vienne, les Ministres européens notent que la viabilité économique est l'un des principaux piliers de la gestion forestière durable et qu'elle est cruciale pour la conservation des forêts et de leurs multiples avantages pour la société, car elle contribue au développement durable et aux conditions de vie de l'humanité, en particulier dans les régions rurales. Ils reconnaissent les défis économiques auxquels est confronté le secteur forestier dans nombre de régions européennes, et notent que la gestion forestière durable en Europe repose sur des millions de propriétaires privés, d'entreprises forestières et d'organismes publics, ainsi que sur une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Pour améliorer la viabilité économique de la gestion forestière durable grâce aux revenus générés par les biens et services commercialisables, ainsi que grâce aux recettes procurées par des valeurs pour lesquelles il n'existe pas encore de marché, et pour améliorer la contribution des forêts européennes et de la sylviculture au développement durable et aux moyens d'existence de l'humanité, notamment dans les zones rurales, les Ministres se sont engagés, entre autres, à prendre les mesures suivantes:

- ajuster les cadres et les instruments politiques et juridiques pour promouvoir des conditions rationnelles propices à une gestion forestière durable qui encouragent l'investissement et les activités économiques, dans le secteur forestier, y compris les initiatives de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des produits forestiers;
- promouvoir l'utilisation de bois provenant de forêts gérées de manière durable... et contribuer ainsi à des modes de production et de consommation durables;
- supprimer les obstacles indésirables et mettre en place des incitations appropriées pour améliorer les conditions propres à faciliter la fourniture, par le biais du marché, d'une gamme diversifiée de produits non ligneux et de services provenant de forêts gérées de manière durable;
- travailler à des approches communes pour l'évaluation pratique de la gamme complète de biens et de services fournis par les forêts;
- renforcer la compétitivité du secteur forestier en favorisant l'innovation et l'esprit d'entreprise parmi toutes les parties prenantes concernées;
- renforcer la collaboration de tous les secteurs concernés pour une gestion forestière économiquement viable;
- promouvoir l'intégration de la viabilité économique de la gestion forestière durable dans les politiques et les stratégies de développement rural;
- encourager la coopération volontaire des propriétaires forestiers, en particulier des petits exploitants, pour créer des opportunités d'améliorer la viabilité économique;
- promouvoir la création d'associations de propriétaires forestiers, de travailleurs forestiers et d'entrepreneurs forestiers, en particulier dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

- soutenir une amélioration de la recherche, de l'éducation, de la formation et de la vulgarisation pour favoriser un développement durable et compétitif du secteur forestier et garantir la sécurité de la main-d'œuvre forestière.

Projecteurs sur l'eau

La relation entre la gestion forestière durable et la conservation des ressources en eau retient de plus en plus l'attention au niveau international. L'importance de la gestion forestière durable pour la fourniture d'eau douce a été réaffirmée par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) à sa deuxième session, en mars 2002, et les avantages des forêts et des arbres, tant naturels que plantés, pour la protection des bassins versants ont été soulignés au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), en août-septembre 2002. Deux récentes réunions, tenues au Japon, ont braqué les projecteurs sur la question de l'eau.

Réunion internationale d'experts sur les forêts et l'eau

La Réunion internationale d'experts sur les forêts et l'eau a eu lieu du 20 au 22 novembre 2002 à Shiga, au Japon. Accueillie par l'Institut japonais des forêts et par le Gouvernement de la préfecture de Shiga, et organisée en collaboration avec la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Secrétariat du Forum mondial sur l'eau, la réunion rassemblait des experts venus des quatre coins du monde pour discuter des questions liées aux forêts et à l'eau, notamment de la conservation des ressources hydriques. La réunion visait à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes pertinents aux niveaux local, national, régional et international.

La Déclaration de Shiga, adoptée par les participants, résume les principales questions et recommandations de la réunion d'experts, à savoir:

- promouvoir l'élaboration et l'adoption plus large d'approches intégrées de la gestion des forêts et de l'eau qui tiennent compte des besoins des populations et de l'environnement;
- améliorer la compréhension de l'interaction biophysique entre les forêts et l'eau;
- améliorer la compréhension des effets culturels et socio-économiques de différentes politiques et pratiques de gestion, relatives aux forêts et à l'eau;
- mettre en place des mécanismes plus efficaces pour la gestion des liens et des interactions amont/aval;
- améliorer les connaissances et le partage des informations.

Troisième Forum mondial de l'eau et Conférence ministérielle

Le Conseil mondial de l'eau (CME) est une cellule de réflexion internationale sur les politiques hydriques, établie en 1996 pour trouver une solution face aux pressions exercées sur les ressources en eau douce de la terre. Le Forum mondial de l'eau, établi par le CME, se réunit tous les trois ans afin que l'eau tienne une place plus grande dans l'ordre du jour politique et pour approfondir les discussions en vue de résoudre les problèmes internationaux liés à l'eau au XXI^e siècle.

Organisé conjointement par le CME et le Gouvernement japonais, le Troisième forum mondial de l'eau a eu lieu du 16 au 23 mars 2003,



à Kyoto, Osaka et Shiga, au Japon. Il rassemblait des représentants de plus de 170 pays, ainsi que d'organisations des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'universités, des milieux d'affaires et de l'industrie, de groupes de jeunes et des médias.

La Conférence a adopté une Déclaration ministérielle, réaffirmant l'engagement à long terme de résoudre les problèmes liés à l'eau et de développer les ressources hydriques. Dans deux points se référant expressément aux forêts, les Ministres et les Chefs de délégation ont déclaré leur intention de:

- protéger et utiliser de manière durable les écosystèmes qui captent, filtrent, stockent et libèrent naturellement de l'eau, tels que les cours d'eau, les marécages, les forêts et les sols, de manière à garantir des disponibilités durables d'eau de bonne qualité;
- compte tenu de la dégradation rapide des bassins versants et des forêts, de concentrer l'effort sur la lutte contre le déboisement, la désertification et la dégradation des terres, au moyen de programmes visant à promouvoir le reverdissement, la gestion forestière durable, la remise en état des terres dégradées et des marécages, ainsi que la conservation de la diversité biologique.

Aspects économiques des forêts mis en évidence au FNUF-3

Les aspects économiques des forêts étaient l'un des principaux thèmes abordés lors de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) tenue du 26 mai au 6 juin 2003 à Genève, Suisse. De longs débats sur ce thème ont porté, entre autres, sur les questions suivantes:

- la nature moins compétitive de la gestion durable des forêts par rapport à d'autres utilisations des terres;
- l'observation que l'économie, et non la technologie, est la raison principale du manque de progrès vers la gestion durable des forêts;
- les mécanismes capables de capturer la valeur des avantages environnementaux procurés par les forêts et le besoin de renforcer l'évaluation économique et l'établissement des prix des services environnementaux;
- les moyens d'ajouter de la valeur aux produits et services forestiers, en tenant compte de l'importance du savoir traditionnel et du partage des avantages;
- la façon d'éliminer les barrières commerciales, les imperfections du marché et la faiblesse de gouvernance;
- le besoin d'augmenter les revenus tirés de l'utilisation des forêts et d'accroître l'appréciation de leur contribution aux économies.

Le FNUF a invité instamment les pays à poursuivre leurs efforts, notamment:

- pour intégrer la gestion durable des forêts à leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement, notamment dans le cadre de programmes forestiers nationaux;
- pour faciliter l'accès au marché des produits et services forestiers (tout en comprenant les besoins particuliers des pays en développement et des pays aux économies en transition) en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, de manière à promouvoir simultanément le commerce et la gestion durable des forêts;
- pour promouvoir, en particulier par le truchement de programmes forestiers nationaux, l'habilitation des femmes, la participation accrue des collectivités locales et autochtones, la participation à base large et la clarification des droits de propriété conformément à la législation nationale.

En outre, le FNUF a invité les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à se pencher sur des domaines comme l'internalisation de tous les coûts des produits forestiers et des produits non ligneux de substitution; la mise en place de mécanismes financiers visant la création de nouveaux marchés pour les services environnementaux; et la certification et l'étiquetage volontaires.